



Vaethanan (227)

וְאֶתְחַנֵּן אֵלָּהּ (ג.כג)

« J'ai imploré Hachem » (3,23)

Rachi: [Implorer]: C'est là une des dix manières de désigner la prière. Elle exprime toujours la notion de don gratuit. En effet, les justes, dans leur humilité, évitent d'invoquer leurs bonnes actions et font appel à la miséricorde de D. Selon le **Midrach**, le mot : implorer (vaethanan - ואתחנן) a une Guématria de 515, qui est la même que : prière (Téfila - תפלה), et également que : chant (Chira - שירה). **Le Hatam Sofer** fait remarquer que si nous ajoutons 26 (qui est la valeur du nom de D.) à ce mot, on obtient : 541, qui est la valeur numérique du mot : Israël (ישראל). Israël est défini par cette capacité à prier vers Hachem

וְשָׁמַרְתָּ אֶת חֻקֵּי וְאֶת מִצְוֹתָיו אֲשֶׁר אָנֹכִי מְצַוְךָ הַיּוֹם אֲשֶׁר יִטֵּב לָךְ וּלְבָנֶיךָ אַחֲרָיִךְ וּלְמַעַן תִּפְאַרְיֶךָ יָמִים עַל הָאָרֶץ אֲשֶׁר ה' אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ כָּל הַיָּמִים (ד.מ)

«Tu garderas Ses lois et Ses commandements que je te prescrais aujourd'hui, afin qu'Il te fasse du bien à toi et à tes enfants, et pour que ton existence se prolonge sur cette terre que Hachem ton D. te donne pour toujours » (4.40)

Le Maguid de Douvna rapporte une parabole: Un fidèle serviteur pourvoyait à tous les besoins se son maître. Ce dernier lui ordonna un jour de lui acheter de nombreux produits, et lui donna à cet effet une liste longue et détaillée. Lorsque le serviteur la consulta, il poussa un profond soupir : et il se dit: Comment pourrai je porter tout cela sur mon dos ? Aussi, au fur et à mesure qu'il faisait les achats, il sentait qu'a chaque nouveau produit qu'il ajoutait, son dos s'effondrait sous le poids.

De retour chez son maître, il lui demanda dans quel but il avait effectué tous ces achats. Celui-ci répondit : Tout cela est un cadeau pour toi, en récompense de ton dévouement. Le serviteur sentit alors sa fatigue disparaître, et soudain il redevint souple et léger. Mais il se lamenta en se disant: Dommage que la liste n'était pas plus longue.

Ainsi conclut **Le Maguid de Douvna** : Les Mitsvot nous ont été données pour notre bien et dans notre intérêt. Et c'est effectivement ce que dit notre verset: « Tu garderas Ses lois et Ses commandements.....afin qu'Il te fasse du bien » Forts de cela, le service de Hachem nous paraîtra plus léger, et nous accomplirons Ses Mitsvot avec joie et ferveur.

Les Trésors du Chabbat

אִז יִבְדִּיל מֹשֶׁה שְׁלֹשׁ עָרִים בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן מִזְרְחָה שְׁמֹשׁ (ד.מא)
« Alors Moché a séparé 3 villes (de refuge) à l'est du Jourdain » (4,41)

Pourquoi Moché a tant voulu préparer les trois villes de refuge qui se trouvaient à l'est du Jourdain, alors qu'elles ne pouvaient pas fonctionner tant que les trois autres se trouvant en terre d'Israël n'étaient pas établies ? En fait, quand Moché a tué l'égyptien qui battait un hébreu, Moché a pris la fuite à Midyan pour sauver sa vie. Cependant, Moché craignait que cela soit un manque de confiance en Hachem que de fuir pour se protéger: Peut-être aurait-il dû rester et avoir confiance qu'Hachem le sauverait là où il serait? Ou peut-être fallait-il fuir car Hachem souhaite que l'on diminue le miracle le plus possible? Ce doute le perturbait. Mais quand Hachem demanda d'instituer des villes de refuge pour que les tueurs involontaires puissent s'y enfuir et se protéger des vengeurs et ce, bien qu'il ne mérite pas la mort car c'était involontaire, il déduisit de cela qu'en fait Hachem souhaite qu'il prenne la fuite et se protège pour adopter un comportement naturel et diminuer le miracle. Moché a alors compris qu'il avait bien agi lui aussi en s'enfuyant, et pour exprimer sa joie, il prépara les 3 villes de refuge à l'est du Jourdain.

Ktav Sofer

לֹא תִשָּׂא אֶת שֵׁם ה' אֱלֹהֶיךָ לְשׁוּא כִּי לֹא יִנְקָה יְהוָה אֶת אֲשֶׁר יִשָּׂא אֶת שְׁמוֹ לְשׁוּא (ה.יא)

« N'invoque pas le Nom de Hachem, ton D., en vain Hachem ne laissera pas impuni celui qui invoquerait Son Nom en vain » (5,11)

Ce verset contient dix-sept mots comme la valeur numérique de 'Tov', le bien : toute personne qui fait un serment vain est écartée du bien du monde futur. Et quiconque veille à ne pas prononcer le Nom de D. en vain et à ne pas prêter serment goûtera une grande récompense dans le monde futur, ainsi qu'il est écrit : « Un soleil de justice brillera pour vous qui craignez Mon Nom, et par ses rayons, il apportera la guérison » (Malahi 3,20).

Méam Loetz

כְּבֹד אֶת אָבִיךָ וְאֶת אִמְךָ כַּאֲשֶׁר צִוְּךָ ה' אֱלֹהֶיךָ
« Respecte ton père et ta mère comme t'ordonna Hachem ton D » (5,16)

Pourquoi le verset ajoute-t-il les mots : "Comme t'ordonna Hachem ton D.? Toutes les lois sont des ordres d'Hachem! En fait, nos Sages disent que si les parents demandent à leur enfant de transgresser une Mitsva, alors il ne doit pas les écouter, car eux-

aussi sont soumis aux Mitsvot. Ainsi, le respect des parents est applicable dans le cas où ils demandent à leur enfant de faire des choses conformes aux ordres d'Hachem. Cela est le sens du verset: Respecte ton père et ta mère quand leurs demandes sont « Comme t'ordonna Hachem ton D. », c'est-à-dire qu'elles sont conformes aux Mitsvot. Mais s'ils demandent de faire une action contraire aux Mitsvot, alors on ne doit pas les écouter. *Kédouchat Lévi*

שְׁמוֹר תִּשְׁמְרוּן אֶת מִצְוֹת ה'... לְמַעַן יִיטֵב לָךְ וּבָאתָ וְיָרַשְׁתָּ אֶת
הָאָרֶץ הַטְּבָה (ו.יז. יח)

« Vous respecterez les Mitsvot d'Hachem ... pour que ... tu entres et tu hérites de la bonne terre » (6,17-18)

Rabbi Nathan de Breslev enseigne: Ce verset fait allusion au fait que toutes les Mitsvot que l'on respecte permettent d'hériter de la Terre Sainte. Par chaque Mitsva qu'un juif accomplit, il conquiert une certaine part de la terre d'Israël et ainsi il prépare et ouvre le chemin pour y entrer. Ainsi, le respect des 'Mitsvot d'Hachem' est un préalable et une préparation 'pour que tu entres et tu hérites de la bonne terre.

וַיְצַונוּ ה' לַעֲשׂוֹת אֶת כָּל הַחֻקִּים הָאֵלֶּה לִירְאָה אֶת ה' אֱלֹהֵינוּ
לְטוֹב לָנוּ כָּל הַיָּמִים לְחַיֵּינוּ כְּהַיּוֹם הַזֶּה (ו. כד)

« Hachem nous a ordonné d'accomplir toutes ces lois, de Le craindre, Lui notre D., pour notre bien, tous les jours et pour nous maintenir en vie comme ce jour-ci » (6,24)

Nos Sages (guémara Tamid 32a) disent : Que doit faire l'homme afin de vivre ? Il doit se faire mourir. Que fera-t-il s'il veut mourir ? Il se fera vivre. Le **Rav Moché Soloveitchik** écrit que dans ces paroles se cache la différence entre la conception du bonheur dans la vie selon la Torah et celle des autres nations du monde. Pour les non-juifs, le but de la vie dans ce monde est d'en profiter et d'être heureux. La Torah, elle aussi, veut donner à l'homme de la joie ici-bas, comme le **Sforno** explique notre verset : Pour te faire vivre aussi bien dans le monde présent que dans le monde futur. Cependant, la différence fondamentale entre ces deux visions réside dans le fait que les non-juifs recherchent continuellement le bonheur: C'est pourquoi, généralement, ils ne peuvent pas l'atteindre. Tandis que la voie de la Torah consiste à faire des efforts et à se sacrifier pour accomplir toutes les Mitsvot. L'homme accédera alors au bonheur : Il s'agira d'un cadeau de Hachem pour son abnégation. Le **Rav Soloveitchik** conclut que c'est ce qu'ont voulu nous signifier nos Sages: Celui qui veut véritablement vivre et être heureux devra se faire mourir, c'est-à-dire se sacrifier pour réaliser les Mitsvot et étudier la Torah.

Le dixième Commandement : « Tu ne convoiteras pas »

L'interdiction de convoiter, cinquième commandement de la deuxième colonne sur les Tables est placée en face de l'obligation de respecter ses parents. Selon certaines opinions, cela sous-entend que celui qui convoite finira par donner naissance à un enfant qui le méprisera et honorera un homme qui n'est pas son père. D'après d'autres opinions, les parents qui convoitent donnent un mauvais exemple, ce qui conduira leurs enfants à leur manquer de respect. L'interdit de convoiter, dernier des dix commandements représente l'opposé absolu du premier commandement qui nous ordonne d'avoir foi en D. En effet, celui qui croit sincèrement en D. ne convoitera jamais ce que Hachem a donné à un autre. *Kad haKémah*

Halakha : Soins des cheveux pendant Chabbat

Il est interdit de se peigner ou de se brosser les cheveux pendant Chabbat, de peur d'en arriver à les arracher. Cependant si le peigne comporte des dents suffisamment écartées pour qu'il n'y ait aucun risque d'arracher des cheveux en se peignant, il sera alors permis de l'utiliser pendant le chabbat. *Rav Cohen*

Dicton : Heureux l'homme qui est constamment prudent. *Proverbes*

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'וים חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליזה, רישרד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ולציפורה לידיה בת רבקה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מוחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.

